



Académie de Volleyball  
Genève

## **ACADEMIE de VOLLEYBALL de GENEVE (AVGe)**

*Pour des raisons de commodités de lecture, le genre masculin est utilisé à titre générique.*

# **CONDITIONS D'ADMISSION 2021 - 2022**

**ACADEMICIENNE SECI – CO – CRE (SAE)**

**ACADEMICIEN SECI – CO – GRE (SAE)**

**ACADEMICIEN(-NE) SECII – PO – SAE**

**ACADEMICIEN(-NE) SECII – PO**

## **PREAMBULE**

- L'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) est une organisation qui a pour but la promotion du volleyball auprès des jeunes (filles et garçons) possédant un potentiel de développement dans la pratique du volleyball.
- L'Académie de Volleyball (AVGe) organise et coordonne des activités (entraînements, camps d'entraînements, compétitions, ateliers d'informations, encadrements médicaux) pour permettre aux académiciens de progresser et d'exploiter au mieux leurs capacités.
- L'Académie de Volleyball (AVGe) collabore avec le Département de l'Instruction Publique (DIP) dans le cadre du dispositif Sport-Art-Etudes (SAE) destiné aux jeunes pratiquant intensivement une activité sportive.

# EXIGENCES

L'appartenance à l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) implique l'acceptation des points suivants :

- Le passage d'un test d'aptitude (compétence-sélection) organisé par l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe).  
Ce test d'aptitude doit être réussi pour obtenir la possibilité de déposer un dossier de candidature ou de poursuivre son activité au sein de l'AVGe.
- L'engagement à participer avec assiduité et dans toute la mesure du possible aux activités mises en place par l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe). Ces activités se déroulant en parallèle avec les activités effectuées par l'académicien avec son club d'appartenance.

Cela implique, pour les académiciens l'obligation de participer aux camps organisés par l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) et qui ont lieu durant les vacances scolaires (octobre, février et Pâques).

- L'engagement à verser une participation financière annuelle avant le 31 décembre de la saison en cours s'élevant à :  
CHF 1'750.- : pour les académiciennes du groupe SECI – CO – CRE  
CHF 1'500.- : pour les académiciens du groupe SECI – CO – GER  
CHF 1'000.- : pour les académiciens(-nes) du groupe SECII – PO – SAE.  
CHF 1'000.- : pour les académiciens(-nes) du groupe SECII – PO.  
Cette participation est due quel que soit le nombre d'entraînements par semaine. Un remboursement partiel n'est possible que sur présentation d'un certificat médical empêchant la pratique du volleyball pendant au moins 4 mois. Aucune autre raison ne peut être acceptée sauf décision exceptionnelle validée par le comité de l'AVGe.
- L'engagement à prendre connaissance des communications de l'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) et à donner suite aux éventuelles demandes d'informations exigées.
- L'Académie de Volleyball de Genève (AVGe) peut, selon son gré, modifier les exigences demandées pour le dépôt d'un dossier de candidature.